



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL N°5 du vendredi 17 juillet 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la mairie le 17 juillet à 20h sous la présidence de Christian GARIOUD, Maire, à la suite de la convocation adressée le 9 juillet 2020.

Présents : BLANCHET Alain – BONASSI Stéphane - COTTAREL Guy-Noël – GARIOUD Christian – JACQUET Patricia – LEGLISE Sebastien – MIGUET Corinne – Guillaume PADEY - REVOL Gilbert

Absentes excusées : ALMAIDA Marie – GONSETH Mathilde

Patricia JACQUET est élue secrétaire de séance.

I. Affectation des résultats 2020

(Délibération n°17-2020)

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat cumulé au 31/12/2018	Virement à la section fonctionnement	Résultat de l'exercice 2019	Restes à réaliser 2019	Montants pour l'affectation de résultat
Section investissement	-123 768.27€		54 100.57€		-69 667.70 €
Section fonctionnement	487 294.30€	123 768.27 €	99 856.99€		463 383.02 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2019 de 463 383.02 € sur le budget primitif 2020 comme suit :

- pour 69 667.70€ à la couverture du déficit d'investissement (c/1068 recette)
- et 393 715.32€ reportés en section fonctionnement (article 002 recette)

II. Vote du budget primitif 2020

(Délibération n°18-2020)

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2020, qui s'équilibre de la façon suivante :

Libellé	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Totaux
Dépenses	130 191.00€	515 032.03 €	645 223.03€
Recettes	220 736.46€	30 771.25€	645 223.03€
Report de l'excédent cumulé	393 715.32€	---	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2020.

III. Questions et informations diverses

- Garderie associative de Traize

Le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'une garderie associative de Traize.

Séance levée à 21h50

Les réunions du conseil municipal sont publiques. Si vous avez des remarques à formuler sur les décisions prises, n'hésitez pas à vous exprimer.

Loisieux, le 21 juillet 2020

Le Maire,
Christian GARIOUD

